

DRIMbox : cinq erreurs à éviter avant de signer

Dans le cadre de la vague 2 du Ségur du Numérique en Santé, les cabinets de radiologie vont être amenés à choisir pour commander une DRIMbox. Ce choix ne doit pas être traité comme une simple formalité administrative : il aura un impact direct sur l'accès aux examens, les échanges avec les correspondants et les patients, l'intégration avec le PACS, les usages futurs, la sécurité et la charge informatique du cabinet.

1. Penser que la DRIMbox doit obligatoirement être commandée avec le RIS

Le Ségur distingue deux dispositifs : l'évolution du RIS d'un côté, et la DRIMbox de l'autre. La mise à jour du RIS relève de l'éditeur RIS. La DRIMbox, elle, constitue un choix indépendant. Les connecteurs nécessaires entre le RIS et la DRIMbox sont prévus dans le cadre du financement Ségur : un éditeur de RIS ne peut donc pas imposer une facturation supplémentaire au seul motif que le cabinet choisirait une autre DRIMbox.

2. Sous-estimer l'impact de la DRIMbox sur le PACS

Les images médicales ne sont pas stockées dans le DMP : elles restent hébergées dans le PACS du cabinet ou de l'établissement producteur. La DRIMbox va donc solliciter le PACS pour répondre aux demandes d'accès aux images provenant des patients, des correspondants ou d'autres structures.

Le vrai enjeu n'est pas seulement la conformité, mais la capacité de la solution à limiter cette charge. Il est essentiel de vérifier si la DRIMbox intègre un cache efficace, dimensionné pour absorber une montée en charge et préserver les performances du PACS.

3. Oublier qu'une DRIMbox standard peut afficher peu d'antériorités au démarrage

Une DRIMbox standard ne référence que les examens réalisés après son déploiement. Par ailleurs, dans le cadre national, seuls les examens disposant d'un INS qualifié et d'un compte rendu validé peuvent être partagés. Sans dispositif complémentaire, les radiologues risquent donc de disposer pendant plusieurs mois d'un historique très limité. Avant de signer, il faut vérifier si la solution permet de valoriser les examens antérieurs et de gérer certains cas où le compte rendu ou l'INS qualifié ne sont pas encore disponibles.

4. Se limiter à la conformité au cahier des charges sans regarder les usages réels

Le référencement Ségur est indispensable, mais il ne suffit pas à garantir la valeur d'usage. Une DRIMbox doit être évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins concrets des radiologues : accès aux antécédents, diffusion des examens, import dans le PACS, échanges avec l'hôpital de la même ville, une clinique voisine, un centre de cancérologie, un service de médecine nucléaire ou d'autres cabinets d'imagerie. Elle doit aussi pouvoir accompagner des usages comme les RCP, les demandes d'avis avant transfert, le partage public/privé ou l'accès aux antécédents.

5. Négliger les coûts cachés, la sécurité et la charge informatique

Le financement Ségur couvre la DRIMbox pendant une période donnée, mais il faut anticiper la suite : prérequis techniques, infrastructure locale, sécurité, bande passante, maintenance, mises à jour, renouvellement de serveurs ou continuité de service après la période financée. Avant de s'engager, un cabinet doit demander clairement : faut-il installer un serveur ou une box sur site ? Qui prend en charge la sécurité ? Un WAF ou un firewall supplémentaire est-il nécessaire ? Faut-il prévoir un renouvellement matériel ? Quel sera le coût total de possession sur six ans ?

En résumé : Transformer une obligation réglementaire en avantage opérationnel pour le cabinet

Choisir une DRIMbox, ce n'est pas simplement répondre à une exigence Ségur. C'est faire un choix qui peut soit fluidifier durablement les échanges d'imagerie, soit créer de nouvelles contraintes pour le cabinet.

La bonne question n'est donc pas seulement : la solution est-elle conforme ?

La vraie question est : va-t-elle aider le cabinet à mieux partager, mieux exploiter et mieux sécuriser l'accès aux examens, sans alourdir le quotidien des équipes ni fragiliser le PACS ?

Avant de signer, il est essentiel d'évaluer la DRIMbox à partir de la valeur d'usage qu'elle apportera réellement : sa capacité à préserver la performance du PACS, à donner accès à des antécédents utiles, à faciliter les échanges avec les correspondants et les établissements du territoire, à soutenir les usages cliniques réels, et à rester soutenable sur le plan technique, sécuritaire et économique dans la durée.

En d'autres termes, une DRIMbox ne doit pas seulement être compatible avec le cadre national.



17 rue du Jura, 75013 Paris, FRANCE

T. 01 55 25 62 50

E. contact@medsquare.com

medsquare.com

Elle doit surtout devenir un levier concret pour mieux collaborer, mieux servir les radiologues et leurs correspondants, et mieux préparer les usages d'imagerie de demain.